

## **PROJETS POUR LA PREPARATION DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC POUR 2016–2020**

### **AVANT-PROPOS**

1. Au cours de sa 55<sup>ème</sup> session, en mai 2013 (voir la Résolution GC/55/R11 copiée ci-dessous en annexe), le Conseil de Direction a décidé que la Stratégie à moyen terme actuelle, adoptée par la Résolution GC/52/R4, devait être prolongée d'un an, couvrant ainsi la période 2010–2015 et que la prochaine Stratégie à moyen terme couvrirait ainsi la période 2016–2020.
2. La Stratégie à moyen terme pour la période 2016–2020 doit être élaborée afin d'être débattue par le Conseil scientifique en janvier 2015 et présentée pour approbation au Conseil de Direction en mai 2015.

### **PROPOSITION**

3. Il est proposé de créer en 2014 un Groupe de travail collectif, composé de six membres du Conseil de Direction [qui devront être sélectionnés au cours de la présente session], de quatre membres du Conseil scientifique [qui devront être sélectionnés en discussion avec la Présidente et le Vice-président du Conseil scientifique], d'un représentant de l'OMS et du Secrétariat (le Directeur et deux chercheurs confirmés du CIRC), chargé d'examiner et d'achever un avant-projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2016–2020.

### **ECHEANCES**

4. Décembre 2013 : suite au Conseil de Direction de mai 2013, le Président et le Vice-président ont suggéré au Secrétariat de contacter les Etats participants par voie de consultation pour leur demander leurs Stratégies et Plans nationaux dans le domaine du cancer pour élaborer la Stratégie à moyen terme (2016–2020).
5. De juin à août 2014 : le Directeur, en collaboration avec le Comité de Direction, préparera sa proposition de « Stratégie à moyen terme pour la période 2016–2020 ».
6. Septembre 2014 : la proposition du Directeur sera ensuite distribuée au Groupe de travail mentionné ci-dessus en vue de son examen.
7. Octobre 2014 : une réunion du Groupe de travail sera organisée au CIRC pour discuter de cette première version de la proposition et donner des indications pour la seconde version.

8. Novembre 2014 : la seconde version sera soumise aux membres du Groupe de travail pour commentaires.
9. Début décembre 2014 : après intégration des commentaires du Groupe de travail, le document (troisième version) sera envoyé à tous les membres du Conseil scientifique pour être discuté en détail lors de la 51<sup>ème</sup> session, du 28 au 30 janvier 2015.
10. Fin mars 2015 : le Secrétariat produira une version finale du document « Stratégie du CIRC à moyen terme pour la période 2016–2020 » incorporant les recommandations du Conseil scientifique.
11. Mai 2015 : lors de sa 57<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction discutera formellement et approuvera la nouvelle stratégie afin qu'elle puisse être mise en œuvre en 2016.

## **DECISION**

12. Le Conseil de Direction est prié :
  1. d'adopter la proposition ;
  2. d'inviter le Directeur à agir comme cela est suggéré ; et
  3. de nommer six membres du Conseil de Direction afin de participer au Groupe de travail collectif pour l'élaboration de la Stratégie à moyen terme, pour la période 2016–2020.

## **ANNEXE** **Résolution GC/55/R11**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/55/8 contenant la proposition visant à aligner les cycles du Programme, du budget et de la stratégie à moyen terme,

DECIDE QUE :

- A partir de 2016, le Projet de Programme ne comprendra que les deux années concernées par le projet de budget soumis dans le même document (le document soumis au Conseil de Direction en mai 2015 portera le nom de « Projet de Programme et de budget (2016–2017) » ;
- Le Directeur préparera la Stratégie à moyen terme de cinq ans au cours de la première année (qu'il s'agisse de son premier ou de son second mandat) ; elle sera formellement mise en œuvre deux ans pleins après sa prise de fonctions à la tête du Centre ;
- Pour que le Projet de Programme corresponde à une Stratégie à moyen terme valide et qu'il soit aligné sur la deuxième année du mandat du Directeur, la Stratégie à moyen terme actuelle, adoptée par la Résolution GC/52/R4, doit être prolongée d'un an, couvrant ainsi la période 2010–2015 et la prochaine Stratégie à moyen terme couvrirait ainsi la période 2016–2020 ;
- La préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme devra être le fait d'une large consultation qui aura lieu après la 55<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction.

Mai 2013